



AIR BOUZ BAND

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS 2026

*L'objectif du concours est de promouvoir notre discipline
auprès des institutionnels et structures du territoire,
en composant une photothèque représentative de notre discipline.*

Participants

Ce concours photos est réservé aux licencié(e)s Air Bouz Band ayant une licence valable à la date de lancement du concours (adhésion 2026). Les membres du jury peuvent envoyer leurs photos, mais ne peuvent pas être désignés comme gagnants.

Chaque participant, dès lors qu'il soumet une photo, cède les droits de reproduction et de diffusion de ses photos à Air Bouz Band pour une exploitation mondiale et une durée illimitée.

Catégories

Deux catégories sont ouvertes :

- EN VOL : photos prises depuis un parapente (et l'image présente tout ou partie d'un parapente) ;
- AU SOL : photos sur lesquelles apparaissent tout ou partie du/de la pilote, tout ou partie de la voile, un élément du matériel, etc.

Envoi des photos

L'envoi des photos se fait à l'adresse suivante : concoursphotosabb@gmx.fr *. Pensez à renommer chacune de vos photos sur le modèle "prénom_nom_1_EnVol" ou "prénom_nom_1_AuSol". (*Idem en remplaçant le 1 par le 2 pour la deuxième photo*).

Photos

Chaque participant peut soumettre jusqu'à 5 photos maximum par catégorie.

Les photos doivent être prises sur le territoire de l'**Auvergne** (Allier, Cantal, Puy-de-Dôme, Haute-Loire).

Veillez à envoyer les photos dans **la plus grande qualité possible** afin d'assurer un rendu final de qualité maximale (pensez à utiliser Wetransfer ou Smash si la boîte mail bloque l'envoi à cause du poids des images).

Lots

1 lot sera remis à 3 gagnants du concours :

- **1er prix** pour le gagnant de la catégorie "**En vol**" :

1 prise en charge par le club Air Bouz Band de la **licence FFVL** pour 2026 (à concurrence de 120€).

- **2ème prix** pour le gagnant de la catégorie "**Au sol**" :

1 prise en charge par le club Air Bouz Band d'un **contrôle de voile** (à concurrence de 90€).

- **3ème prix** pour le **coup de cœur du jury** :

1 prise en charge par le club Air Bouz Band de l'abonnement annuel au Panoramique des Dômes pour 2026 (60 passages, valeur 41€).

Date limite

La date limite d'envoi des photos est fixée au **1er décembre 2026**.

La date d'envoi de l'email fera foi.

Jury

Les 3 photos gagnantes seront désignées par le jury composé de membres du Comité Directeur d'Air Bouz Band (1 minimum) et d'adhérents au club Air Bouz Band volontaires (3 maximum).

Remise des lots

Le nom des gagnant(e)s sera dévoilé dans une Air Bouz News mais surtout à l'assemblée générale en décembre et chacun sera averti par mail.

*Cette adresse mail sera désactivée à l'issue du concours.